

Département de l'Éducation de la Ville de New York - Bureau de l'enseignement à domicile
Compte rendu écrit sur l'évaluation annuelle pour l'année scolaire 2020-2021

| RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE (Un nom d'élève par page) | |
|--|---|
| Nom de famille : | Prénom : |
| Niveau de grade pour la SY 2020-2021 : | Numéro d'identifiant NYC (9 chiffres) : (s'il est connu) |
| Nombre total d'heures d'instruction pour l'année scolaire : * | Date de présentation : |
| Utilisez cet espace pour nous informer de toute mise à jour de renseignements de l'élève, (inclure l'adresse, numéro de téléphone ou l'e-mail). | |

J'ai fait un entretien avec l'élève susmentionné, et j'ai examiné un portfolio du travail de l'élève conformément aux clauses de la Disposition réglementaire du Commissaire de l'Éducation de l'État de NY [NYSED Commissioner's Regulation Part 100.10\(h\)\(2\)\(iii\)](#). J'ai comparé le portfolio avec le Plan personnalisé d'enseignement dispensé à domicile (Individualized Home Instruction Plan - IHIP) [dont la conformité a été préalablement établie par le Bureau de NYC pour l'enseignement à domicile](#), et je certifie que l'élève susmentionné :

- a fait des progrès scolaires adéquats et a complété de façon substantielle tous les devoirs requis
- **n'a pas** fait les progrès scolaires adéquats et **n'a pas** complété de façon substantielle tous les devoirs requis

| |
|--|
| Fait par : (Nom(s) de(s) personne(s) ayant fait le compte rendu écrit). ** |
|--|

*Veuillez noter les extraits suivants des clauses de la Disposition réglementaire du Commissaire de l'Éducation de l'État de NY [NYSED Commissioner's Regulation Part 100.10 \(f\)\(2\)](#) : Le nombre cumulatif d'heures d'instruction pour les grades compris entre les grades 1 et 6 doit atteindre 900 heures par an et celui pour les grades 7 - 12 doit atteindre 990 heures par an.

** L'auteur du compte rendu peut être un enseignant certifié par l'État, un comité de révision formé par un groupe d'enseignement à domicile par des pairs, ou une autre personne comme un tuteur/instructeur ou le(s) parent(s) de l'élève.